

Section 3 – Précisions et justifications

3.1 Pertes de revenus de billetterie

Veillez détailler le prix d'entrée courant à votre institution.

Clientèle	Prix d'entrée
Adulte	
Enfant	
Autre, précisez :	
Autre, précisez :	

3.2 Coûts additionnels en ressources humaines

Veillez expliquer les coûts additionnels en ressources humaines.

Les coûts additionnels admissibles en ressources humaines sont les heures travaillées sur place lors des dimanches gratuits par des membres du personnel qui n'auraient pas été présents habituellement.

Note : Le nombre d'employées et d'employés supplémentaires doit être en adéquation avec le nombre de visiteuses et visiteurs additionnels.

Exemple : Une personne supplémentaire à l'accueil, lors de 3 dimanches de gratuité, pour appuyer la préposée à l'accueil qui travaille seule habituellement.

Justification	Coûts
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Section 3 – Précisions et justifications (suite)

3.3 Coûts additionnels pour l'organisation d'activités (maximum 1 000 \$ par année)

Veillez expliquer les coûts additionnels pour l'organisation d'activités particulières offertes lors des dimanches gratuits et joindre les copies de factures correspondantes (s'il y a lieu).

Justification (veuillez inscrire les informations sous forme de liste à puces)

Coûts (maximum 1 000 \$ par année)

Section 4 – Effets positifs de la mesure

Quels sont les effets positifs de la mesure pour votre institution?

Section 5 – Commentaires

Avez-vous des précisions ou des commentaires à formuler concernant votre reddition de comptes et la mesure de gratuité dans les institutions muséales?